

NA!

LA LETTRE
DU CONSEIL ÉCONOMIQUE
SOCIAL & ENVIRONNEMENTAL
RÉGIONAL NOUVELLE-AQUITAINE

N° 42
SEPT. 2023
ISSN 2555-297 X

Dernière ligne droite de la mandature

Au 31 décembre 2023 s'achèveront les six années de la mandature 2018-2023 du CESER. À compter du 1^{er} janvier 2024, une nouvelle Assemblée prendra le relais ! Ce dernier trimestre est particulièrement intense pour notre Assemblée ; des avis et dossiers importants nous ont et vont nous mobiliser.

Ainsi en septembre, nous avons adopté deux rapports dont cette Lettre vous présente une synthèse.

Le premier, sur le thème d'actualité des énergies renouvelables. La région Nouvelle-Aquitaine, du fait de sa richesse géographique, de son caractère forestier, agricole et maritime, d'un bon ensoleillement et de bons gisements de vent, possède un haut potentiel de production. Pour autant, le développement des énergies renouvelables, qui s'inscrit dans l'objectif de neutralité carbone et de sortie des énergies fossiles, ne se fera pas sans difficulté, comme en attestent les mobilisations lors de l'installation d'infrastructures.

Le CESER a ainsi souhaité apporter son éclairage sur les divers enjeux sous-tendus par le développement en Nouvelle-Aquitaine des énergies renouvelables. Et il retient sept conditions nécessaires à celui-ci.

Dans le second rapport, nous avons donné la parole à des jeunes, pour parler de la société et imaginer les futurs possibles ou probables qui se dessinent dans 20 ans.

La Section Veille et prospective du CESER a ainsi conduit des entretiens pour comprendre quelles sont leurs aspirations, comment ils se situent dans leur rapport au monde, aux autres, quels sont leurs combats, leurs idéaux, leurs valeurs, leurs craintes... En confrontant leurs récits aux travaux d'experts, nous avons tenté d'imaginer ce que pourrait devenir notre société au travers de trois scénarii, volontairement radicaux, d'une « République des experts » au « Grand morcellement » ou à « une gouvernance des communs ». Les réactions, les questions soulevées dans ce rapport n'ont qu'une vocation : alimenter et enrichir les débats pour un monde juste et durable pour nos jeunes et pour tous !

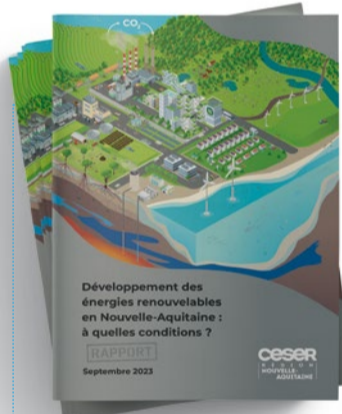
Nous avons aussi discuté, élaboré et adopté des avis structurants, je pense en particulier au Projet Régional de Santé, la feuille de route de la politique de santé en Nouvelle-Aquitaine, élaboré dans un contexte de tensions, et une très grande souffrance voire de la colère, aussi bien parmi les soignant-es que parmi les patient-es ou usager-es du système de santé.

Je pense au débat public que nous avons organisé sur « la fabrique de la pauvreté en Nouvelle-Aquitaine » au cours duquel la parole de personnes en situation de pauvreté a bousculé les partenaires de l'action publique...

Des sujets reflétant les enjeux fondamentaux de la période vont nous mobiliser d'ici la fin de l'année, notamment la compréhension des évolutions du travail aujourd'hui à l'œuvre et qui se sont accélérées depuis la crise Covid et enfin la révision de la feuille de route de transition environnementale Néo Terra portée par le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine.

Fin d'année, fin de mandat. Le CESER poursuivra ses travaux pour contribuer à ouvrir de nouvelles lignes d'horizon pour anticiper et choisir les transitions, et entraîner le plus grand nombre à s'impliquer et prendre sa part concrètement dans ces transitions

Emmanuelle FOURNEYRON
Présidente



RAPPORT



DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES EN NOUVELLE-AQUITAINE : À QUELLES CONDITIONS ?

L'évolution du climat, ses impacts sur l'environnement et les risques pour l'humanité sont au cœur de l'actualité et nos paysages sont le témoin de nos adaptations pour une transition énergétique. Parcs photovoltaïques, parcs éoliens, méthaniseurs,

chaufferies biomasse... sont autant d'installations apparentes qui rendent aujourd'hui visible et concret, pour les habitants, l'enjeu d'une production d'énergie décarbonée en France pour remplacer des combustibles fossiles importés. Impactantes dans les territoires d'implantation, le développement de ces nouvelles infrastructures ne se fait pas et ne se fera pas sans friction !

Les énergies renouvelables vont connaître un développement très conséquent d'ici 2050, c'est un fait ! Il faut atteindre les objectifs de neutralité carbone et viser la souveraineté énergétique, c'est un impératif. Ce développement, même s'il fait majoritairement consensus dans la population, ne se fera pourtant pas sans difficulté. Partant de ces principes, le CESER Nouvelle-Aquitaine présente, dans un rapport très documenté et étayé, les conditions de développement des différentes énergies renouvelables au regard des spécificités de la Nouvelle-Aquitaine.

Il met en évidence la complexité du sujet, la diversité des situations et la nécessité de construire des solutions au cas par cas. À cet effet, le rapport présente en 11 fiches, une pour chaque énergie renouvelable étudiée, des éléments d'état des lieux ainsi que des analyses et des préconisations.

CONSEIL RÉGIONAL + CESER = RÉGION
ASSEMBLÉE CONSULTATIVE
180 CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS DÉSIGNÉ·E·S
REPRÉSENTANT 111* ORGANISATIONS
PATRONALES, SYNDICALES, ASSOCIATIVES,
ENVIRONNEMENTALES...
ISSUES DES 12 DÉPARTEMENTS
DE LA NOUVELLE-AQUITAINE.

Sommaire Lettre N° 42

Rapport Énergies renouvelables	P.1
Rapport Jeunesses	P.3
Avis	P.4
Actus	P.4

*En représentation directe et indirecte



À savoir...

Depuis les années 90, les scientifiques réunis au sein du Groupement intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat, le GIEC, alertent sur un réchauffement planétaire aux conséquences potentiellement dévastatrices. Ce sont les émissions de gaz à effet de serre d'origine humaine (liées principalement à l'usage d'énergie fossile, gaz naturel, charbon, pétrole) qui en sont responsables. Pour rester

en dessous d'une augmentation des températures de 1,5 °C par rapport à l'ère préindustrielle, la neutralité carbone doit être atteinte à l'échelle mondiale d'ici 2050. La neutralité carbone consiste à atteindre un équilibre entre d'une part les émissions de gaz à effet de serre d'origine humaine et, d'autre part, le stockage de ces gaz dans des écosystèmes ou bien par des moyens technologiques. Pour diminuer ces émissions, trois leviers :

- la sobriété énergétique (changement de modes de vie);
- l'efficacité énergétique (amélioration des techniques et technologies);
- la substitution des énergies fossiles par des énergies renouvelables.

À savoir...

LA NEUTRALITÉ CARBONE, DIFFÉRENTS CHEMINS POSSIBLES POUR UN OBJECTIF ATTEIGNABLE

Plusieurs études de prospective énergétique (publiées à la fin de l'année 2021 par l'Ademe, RTE et négaWatt) montrent que quel que soit le scénario de mix énergétique compatible avec la neutralité carbone proposé (recours plus ou moins fort à la sobriété énergétique, part plus ou moins forte du nucléaire), la neutralité carbone nécessitera rapidement des transformations profondes avec une acceptation sociale forte. Pour atteindre la neutralité carbone, les scénarios prévoient :

- de diminuer les consommations d'énergie d'au moins 25 à 50 % d'ici 2050 par la sobriété et/ou l'efficacité énergétique;
- d'augmenter significativement d'ici 2050 la part d'électricité dans le mix énergétique;
- et de développer massivement les énergies renouvelables, notamment l'éolien et le photovoltaïque.



Des énergies renouvelables déjà bien implantées en Nouvelle-Aquitaine et un haut potentiel de production

En moyenne la production d'énergie néo-aquitaine est quasi moitié renouvelable (44 000 GWh), moitié nucléaire. La production d'énergie renouvelable est en augmentation continue du fait de l'essor des filières électriques essentiellement l'éolien et le photovoltaïque ou encore les pompes à chaleur, avec des spécificités selon les territoires :

- les projets éoliens sont concentrés en ex-Poitou-Charentes;
- les centrales photovoltaïques dans les Landes et la Gironde;
- l'hydroélectricité en Corrèze et dans les Pyrénées-Atlantiques.

Pour l'ensemble de la région, la production renouvelable est majoritairement issue de la biomasse pour de la chaleur, des carburants, de l'électricité et du gaz.

Du fait de sa richesse géographique, de son caractère forestier, agricole et maritime, d'un bon ensoleillement et de bons gisements de vents, la Nouvelle-Aquitaine possède un haut potentiel de production d'énergies renouvelables. Déjà première région photovoltaïque de France, son ensoleillement lui vaut d'être considérée (par RTE) comme l'une des trois régions à plus fort potentiel de puissance photovoltaïque installée en 2050. Son gisement de vent lui vaut également d'être considérée comme l'une des cinq grandes régions éoliennes à horizon 2050. Et enfin la région dispose de forts gisements de biomasse agricole et forestière, même si les conséquences du changement climatique en cours pourraient en limiter la disponibilité dans l'avenir.

À savoir...

UN POTENTIEL DE PRODUCTION MOTIVANT LES OBJECTIFS AMBITIEUX DU SRADDET

Le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires de Nouvelle-Aquitaine, adopté en 2020 par le Conseil régional, vise à porter la production d'énergies renouvelables à un niveau équivalent à 50 % de la consommation d'énergie finale en 2030 et qu'en 2050, la production d'énergies renouvelables en région soit au moins équivalente au niveau global de consommation d'énergie. Cela implique, pour la période 2015-2050 de multiplier par 1,8 la production géothermique, par 14 la production solaire, par 85 la production de gaz renouvelable, par 8,5 la production photovoltaïque, par 17 la production éolienne, par 1,4 l'hydroélectricité et de diminuer la production d'énergie à partir du bois à partir de 2030.

Le SRADDET prévoit dans le même temps :

- de diminuer les émissions de gaz à effet de serre, par rapport à 2010, de 45 % en 2030 et de 75 % en 2050, afin d'atteindre la neutralité carbone en 2050 grâce aux puits de carbone en région;
- de diminuer la consommation d'énergie finale par rapport à 2010 : de 30 % en 2030 et de 50 % en 2050.

Le SRADDET ne prévoit toutefois pas d'objectif quant à la baisse et/ou la fin d'utilisation des énergies fossiles. Le nucléaire est hors champ des compétences du Conseil régional.

Mais, localement des réticences et des freins au déploiement des infrastructures

Si le déploiement des énergies renouvelables est majoritairement jugé nécessaire, les conditions ne semblent pas toujours réunies dans les territoires pour que le déploiement se déroule bien.

- Des blocages sont relevés par les porteurs de projets des filières, tels que le manque d'espace, le manque de planification territoriale, des procédures administratives longues et lourdes, des mécanismes financiers fluctuants, des difficultés pour se raccorder aux réseaux électriques et gaziers, et enfin, un manque de formation pour les professionnels.
- Les débats sur l'opportunité du développement des énergies renouvelables par rapport au nucléaire ou encore au nom de la sobriété énergétique nécessaire restent d'actualité, alors que tous les scénarios confirment la nécessité d'un développement des énergies renouvelables.
- Plus fréquemment, c'est le mode actuel de développement des projets qui fait l'objet de critiques et suscite des réticences voire des oppositions : défiance dans l'aménagement du territoire, risques de nuisances visuelles, olfactives et sonores, déficit de concertation avec les populations, absence de retours économiques ou fiscaux pour les populations impactées, prise en compte insuffisante de la biodiversité, crainte « d'ébriété énergétique », taille parfois démesurée des projets, doublée de leur caractère lucratif...



Une conscience de l'impératif climatique, mais une appréhension des impacts négatifs!

Si les effets positifs pour l'économie sont tangibles, le développement des énergies renouvelables doit, selon le CESER, faire la démonstration qu'il est juste socialement et qu'il s'inscrit bien dans une trajectoire vertueuse pour le climat, qu'il respecte la biodiversité et les milieux, qu'il est au service de l'intérêt général et du bien commun. Le développement des énergies renouvelables doit reposer sur une participation citoyenne renforcée et être équitable en termes de retombées aussi bien négatives que positives dans les territoires.

Le CESER identifie sept conditions à réunir pour le développement des énergies renouvelables en Nouvelle-Aquitaine

À l'issue de ses auditions, débats et analyses de cas pratiques sur les territoires, le CESER a identifié sept conditions nécessaires, dont certaines devraient contribuer à lever les réticences. Ces conditions sont assorties de propositions, transversales ou spécifiques à chaque énergie renouvelable étudiée, qui s'adressent pour une large part à la Région.



Condition 1 : En même temps que développer les énergies renouvelables, réduire fortement les consommations d'énergie en région

Le développement des énergies renouvelables ne trouvera son utilité que si dans le même temps des efforts très conséquents sont entrepris pour réduire les consommations d'énergie à l'origine d'une majorité des émissions de gaz à effet de serre. La rénovation énergétique du logement doit être une grande cause régionale ! la question de la sobriété dans les usages de l'énergie est aussi une question essentielle à approfondir.

Condition 2 : S'assurer que les projets d'énergies renouvelables et les usages qui en sont faits contribuent bien à réduire l'empreinte carbone des activités néo-aquitaines

Le fort développement des énergies renouvelables générera d'importantes retombées économiques, mais avec un risque : celui de faire perdre de vue l'objectif climatique. À cet égard, des questions sont soulevées quant au recours au bois à usage énergétique ou encore

à l'électrification des véhicules particuliers et la fabrication des batteries.

Condition 3 : Intégrer l'ensemble des enjeux environnementaux et de santé pour limiter au mieux les effets négatifs des énergies renouvelables

Le développement massif des énergies renouvelables doit prendre en compte les autres enjeux environnementaux. Il doit pour cela respecter rigoureusement la séquence Éviter, Réduire, Compenser (ERC), selon laquelle l'évitement des impacts est la priorité. Il faut alors éviter d'implanter des systèmes de production d'énergies renouvelables dans des secteurs présentant de forts enjeux en termes de biodiversité (zones Natura 2000...); sont particulièrement concernés l'éolien qu'il soit terrestre ou en mer et les centrales photovoltaïques au sol. L'agrovoltaïsme, la méthanisation sont des pistes intéressantes sous réserve de coupler la réflexion avec celle sur l'agroécologie.

Condition 4 : Améliorer la planification aux différentes échelles territoriales

Décentralisé et porté largement par des acteurs privés, le développement des énergies renouvelables tranche avec le système qui prévalait, centralisé et porté par deux entreprises publiques nationales en situation de monopole. Dans ce contexte, un renforcement de la planification est indispensable pour offrir une lisibilité du déploiement des énergies renouvelables aux différentes échelles territoriales. La création du Comité régional de l'énergie doit être l'opportunité de renforcer le dialogue entre toutes les collectivités terri-

toriales et à une bonne articulation entre les documents de planification territoriaux (Plans climat-air-énergie territoriaux, documents d'urbanisme...) et le SRADDET. Les choix d'implantation doivent tenir compte de critères environnementaux et paysagers.



Condition 5 : Associer les citoyennes et les citoyens à la définition des objectifs et des modalités du développement des énergies renouvelables ainsi qu'à la gouvernance des projets

L'enjeu est aussi d'associer plus largement le public au déploiement des énergies en lui donnant les moyens de participer, d'une part, aux décisions relatives à ce déploiement et, d'autre part, à la gouvernance des projets. Assurer la formation, l'acculturation, la sensibilisation aux divers enjeux de l'énergie en particulier des élu-es des territoires et des citoyennes et citoyens, en prenant appui sur les enseignements des scénarii de prospective nationaux, apparaît essentiel.



Condition 6 : Bien penser les retombées économiques dans les territoires

Les retombées économiques du développement des énergies renouvelables doivent servir l'intérêt général et être bien réparties entre les territoires et leurs habitant-es. La question se pose en termes d'emplois, amenés à se développer de manière significative et en termes de retombées fiscales pour les collectivités territoriales qui accueillent les infrastructures ou en subissent les impacts. L'incitation aux projets qui associent les collectivités à la gouvernance et/ou au capital, dans le cadre de projets citoyens ou de sociétés d'économie mixte (SEM) est une piste à privilégier.



Condition 7 : Organiser l'autoconsommation individuelle et collective d'électricité pour les particuliers et les professionnel-les

L'autoconsommation, aujourd'hui peu développée, individuelle (un producteur qui consomme lui-même l'énergie produite) et collective (un ou plusieurs producteurs sont liés à un ou plusieurs consommateurs au sein d'une personne morale organisatrice) doit être encouragée. Elle permet non seulement de réduire les factures, mais aussi de réfléchir aux usages de l'électricité et à leur temporalité et ainsi de penser efficacité et sobriété énergétiques.



QUELLE SOCIÉTÉ DANS 20 ANS, AU REGARD DES ASPIRATIONS DES JEUNESSES ?

RAPPORT

Parler de la société en faisant parler les jeunes. Parler des jeunes en interrogeant la société. Voilà ce qui constitue à la fois l'ambition et l'axe de réflexion prospective que le CESER a souhaité aborder dans ce nouveau rapport piloté par sa Section Veille et prospective. Ni projection, ni prédiction, ni divination ! Le rapport du CESER invite au débat sur les futurs possibles ou probables qui se dessinent dans 20 ans, au regard de ce que les jeunes souhaitent nous dire aujourd'hui. Parler de « la jeunesse » n'a pas de sens : il s'agit bien « des jeunes » toutes confrontées aux inégalités qui se creusent. Être jeune en 2023 ce n'est pas seulement une carte d'identité socio-économique. C'est également une vision du monde qui évolue et qui là aussi tend à s'éclater.



Deux éléments de méthode, innovants pour l'Assemblée différencie ce travail : l'écoute de ce que les jeunes ont à dire d'abord. Une vingtaine d'entretiens ont ainsi été réalisés pour comprendre quelles sont leurs aspirations, comment ils se situent dans leur rapport au monde, aux autres, quels sont leurs combats, leurs idéaux, leurs valeurs, leurs craintes, leurs joies et peines. Sans exhaustivité, les problématiques et questions clés suivantes sont ancrées dans tous les entretiens avec les jeunes : le changement climatique, la lutte contre les inégalités, l'incertitude technologique, l'utilisation des ressources, l'aspiration à plus de solidarité. Le panel n'a pas vocation à être représentatif de la diversité des jeunes de Nouvelle-Aquitaine, c'est impossible, mais les récits de chacune et chacun apportent une « touche de couleur » et enrichissent les travaux récents de spécialistes et praticien-nes des jeunes. Ces travaux d'experts mettent en relief les questions du rapport au politique, à la démocratie, à l'autoritarisme, celles des modalités d'engagement, combats, idéaux, celles de l'identité et de genre, mais aussi celles de la ruralité, de l'éducation, de la quête de sens et des valeurs.

L'autre exercice expérimenté par le CESER dans ce rapport a été la construction de scénarios pour éclairer les avenirs. Trois scénarios originaux sont proposés, chacun étant accompagné d'une analyse des points d'alerte, des éléments émergents et de recommandations.

Les futurs possibles : d'une « République des experts » au « chaos optimiste » ?

→ **Le scénario 1 « Planification prescriptive »** se nourrit à la fois des anxiétés multiples exprimées par les jeunes et de leur désir d'efficacité à tout prix (en particulier en ce qui concerne les questions environnementales), ce qui va fondamentalement faire évoluer la pratique politique, la notion même de démocratie, et la question de l'égalité.

En 2045...

- L'État impose un contrôle et un mode d'action présenté comme rationnel et basé sur l'expertise. Il justifie son action par l'urgence climatique et environnementale, et les questions d'égalité.
- L'expert remplace le politique.
- Planification autoritaire. Régime autoritaire ? Ou possibilité d'une planification consensuelle ?
- Technologies, chiffres, indicateurs sont centraux : pour élaborer les « politiques » et « stratégies » mais aussi contrôler notre consommation, nos rapports sociaux, nos déplacements...
- « Adéquationniste » est au centre des modes de vie et des parcours de vie. L'individu en tant que citoyen devient lui-même « rationalisé » en étant transformé en consommateur à qui l'on délie une « carte de consommation ».
- Sobriété totalement subie pour répondre de manière efficiente à la raréfaction des ressources et aux enjeux du changement climatique.



→ **Le scénario 2 « Individualisme et émergence d'une réalité parallèle »** se nourrit d'une montée en puissance de l'individualisme au nom de la liberté, conjuguée à un rejet protéiforme de l'autorité et du politique et à la place exponentielle que prennent les outils numériques et les univers virtuels.

En 2045...

- La société se délite, fin du politique et de l'agora.
- L'espace et le territoire sont morcelés. On assiste au retour du territoire « citadelle » avec des quartiers riches bunkerisés et un accroissement de la violence, notamment lié aux pénuries (quelles soient alimentaires, de services divers, d'emplois).
- Un désir profond de liberté, mais de liberté « égoïste » pour soi, quitte à être au détriment des autres.
- Les jeunes veulent s'appartenir, et donc reprendre le contrôle du temps pour eux (je suis centré-e sur moi et mes intérêts).
- Les technologies sont au service des individualismes.
- Les plus faibles ont été totalement individualisés et ne se regroupent pas pour se révolter.
- C'est une société de la ségrégation par la consommation. La cyberconsommation permet un transfert des modalités de consommation dans le métaverse pour pallier la raréfaction des ressources dans le réel.



→ **Le scénario 3 « Incertitude assumée et chaos optimiste »** se nourrit d'une profonde aspiration politique et d'un désir de réinvention totale de la démocratie et des gouvernances basées sur les « communs ». Ici, les aspirations à plus d'égalité et de liberté se conjuguent de manière équilibrée à celles pour plus de « solidarité », pour une société de la transmission et du partage.

En 2045...

- La société s'est transformée organiquement pour pouvoir s'adapter de manière agile et résiliente aux imprévisibilités constantes du chaos apparent qu'est ce monde d'incertitudes. Prise en compte du positionnement de l'humain par rapport au reste du vivant.
- Les acteurs prennent le pouvoir sur le système. La démocratie se réinvente, de manière plus horizontale, directe, de proximité.
- La question de la gouvernance est centrale et elle s'inscrit dans une logique de pouvoirs décentralisés et de gestion en « communs ».
- Les technologies sont « low-tech » et à présent gérées comme des « communs ».
- L'expertise est placée au service des citoyen-nes et des coopératives. L'expert est celui qui est rendu habile par l'expérience
- Rapport collégial au territoire. Société en rhizome qui va du local au global.
- La logique de sobriété par l'autorégulation s'impose et amène au développement de l'économie du don et du contre-don.
- L'acte de consommation est vécu comme un moment du lien social. On intègre dans la valeur des biens les externalités négatives mais également leur apport social et environnemental. La consommation est plutôt tournée sur l'usage que sur la propriété.
- Apprendre et coopérer tout au long de la vie et reprendre le temps au temps.
- Les générations ne sont plus en compétition mais en coopération.



Quels enseignements tirer de ces scénarios ?

Quels sont les risques ou au contraire les opportunités, qu'est-ce qui est déjà en germe dans la société ? Le CESER propose une analyse et des recommandations ou points d'alerte pour prendre le chemin des futurs souhaitables plutôt que des avenirs sombres en décrivant huit thématiques : les territoires ; l'État ; les services publics et la gouvernance ; la démocratie ; l'éducation ; les parcours de vie, le travail, les engagements ; la consommation et la production ; le rapport au monde et aux autres ; les technologies.



Des récits-fictions de 2045

Pour illustrer ce travail de prospective autant que pour apporter encore plus de matière au débat, le CESER propose à travers enfin une compilation de textes, récits-fictions, inspirés des scénarios. Ces textes ont été réalisés par certains membres de la Section du CESER, et par des étudiant-es de l'Université Bordeaux Montaigne, dont le regard « jeune » en forme d'introspection donne un écho particulièrement intéressant aux scénarios.

PROJET RÉGIONAL DE SANTÉ LE CESER PARTICIPE À LA CONSULTATION

Le Projet régional de santé constitue la feuille de route de la politique de santé en Nouvelle-Aquitaine. Il constitue un cadre d'action pour tous les acteurs de la région et a vocation à coordonner l'ensemble des politiques publiques en santé. Adopté en 2018, il est aujourd'hui révisé, et soumis à une large consultation à laquelle le CESER a souhaité répondre. La consultation porte sur les trois documents constitutifs du PRS : le Cadre d'orientation stratégique (qui fixe les objectifs et les résultats à atteindre à 10 ans), le Schéma régional de santé (déclinaison des objectifs opérationnels sur 5 ans) et le Programme régional pour l'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies. Tout en saluant la qualité du travail réalisé par l'Agence Régionale de Santé, le CESER souligne l'ampleur du chantier exprimé par les ambitions d'un Projet régional de santé, lesquelles se heurtent à l'immensité des défis et des difficultés rencontrés.

Tout d'abord, le CESER doit se faire l'écho du contexte extrêmement tendu dans lequel s'opère cette révision du Projet régional de santé. Ce contexte se manifeste par des tensions, une très grande souffrance et de la colère, aussi bien parmi les soignant-es que parmi les patients ou usagers du système de santé, de plus en plus confrontés à des difficultés d'accès aux soins et parfois contraints d'y renoncer. Un tel constat traduit à la fois les erreurs d'orientations ou de choix antérieurs et un manque d'anticipation qui aboutissent aujourd'hui à une extrême fragilisation du système de santé, en particulier dans le secteur public.

Au-delà des objectifs généraux et spécifiques dont il souligne la pertinence, le CESER appelle l'attention sur plusieurs indicateurs et déterminants sanitaires, de même que sur les difficultés structurelles encore saillantes d'accès et d'organisation de l'offre de soins. À court terme, c'est-à-dire à échéance de ce projet, dans un esprit de transparence et avec lucidité, le CESER recommande d'intégrer dans le PRS une priorisation des objectifs et des actions. C'est pourquoi il souligne la priorité de réduire les déséquilibres (territoriaux, économiques et sociaux) et les insuffisances dans l'accès aux droits et à l'offre de soins primaires.

À plus long terme, il insiste sur la nécessité d'agir par la prévention sur les déterminants de santé afin de freiner la progression des maladies chroniques et d'anticiper les crises à venir.

Le CESER affirme par ailleurs son attachement à la promotion et au développement de la démocratie sanitaire et au renforcement des instances dédiées (régionale et locales). Enfin, il rappelle l'importance des choix nationaux et des décisions prises à ce niveau en matière de financement de la Sécurité Sociale et plus largement en matière budgétaire, qui conditionnent la concrétisation des objectifs affichés dans ce Projet régional de santé.

ACTU

UN ÉCHANGE AVEC L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ

Lors de sa séance plénière de septembre, le CESER a accueilli Benoît ELLEBOODE, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé, accompagné de Samuel PRATMARTY, Directeur de l'offre de soins, Nadia LAPORTE-PHOEUN, Directrice de la protection de la santé et de l'autonomie et Karine TROUVAIN, Cheffe de cabinet de l'ARS, pour échanger sur le Projet régional de santé. Dans son propos introductif, Benoît ELLEBOODE a précisé le contexte dans lequel s'inscrit la révision du Projet régional de santé, en particulier la crise structurelle que traverse le système de santé, exacerbée avec l'épisode Covid-19. Malgré des financements multipliés par trois, à la suite du Ségur de la santé, la tâche est immense et les leviers d'action ne relèvent pas du seul champ de l'ARS.

Cet échange a été l'occasion pour les conseillères et conseillers d'attirer l'attention de l'ARS sur la souffrance des professionnels de santé et le sentiment de ne pas être entendus, d'être soumis aux conséquences d'une marchandisation de la santé entraînant une dégradation de leurs conditions de travail et une perte de sens. D'autres questions et propositions ont été formulées pour promouvoir une approche écosystémique de la santé des personnes — une « médecine sociale » —, pour une priorisation des actions (réduction des disparités territoriales et sociales d'accès aux soins), pour une véritable politique de prévention et dans ce cadre la promotion du sport-santé, pour l'accompagnement des aidants et la situation spécifique des personnes en situation de handicap. Les questions et propositions des membres de l'Assemblée seront transmises à l'ARS qui s'est dit ouverte à l'écoute et à la construction collective du Projet régional de santé.



ACTU

LA PORCELAINES, FILIÈRE D'EXCELLENCE AVEC UNE INDICATION GÉOGRAPHIQUE ET UN MUSÉE TRIPLEMENT ÉTOILÉ

Dans le cadre de ses réunions organisées successivement dans chacun des départements de Nouvelle-Aquitaine à la rencontre des acteurs et actrices qui font le territoire, le Bureau du CESER a tenu une réunion de travail à Limoges, avec une découverte du Musée Adrien Dubouché. Ce musée national possède la collection publique la plus riche au monde de porcelaines de Limoges, ainsi que des œuvres représentatives des grandes étapes de l'histoire de la céramique. Accueillant environ 30 000 visiteurs par an, le musée de la Porcelaine de Limoges a obtenu en avril dernier une troisième étoile au guide vert Michelin, seul musée de Nouvelle-Aquitaine à arborer ce titre, rejoignant le cercle des 20 musées de France récompensés.

La Porcelaine de Limoges s'inscrit dans la filière régionale « Cuir, Luxe, Textile et Métiers d'Art » et, depuis 2017, elle est protégée par une « Indication géographique » (IG), dont les critères imposent que les produits soient fabriqués et décorés à Limoges ou dans le département de la Haute-Vienne. Outre le plaisir des yeux sur les porcelaines présentées dans les différentes vitrines sous la conduite de Jean-Charles HAMEAU, Conservateur du musée et Chef de service des Collections, et Margaux JOUANNAUD, Cheffe de service des Publics, Communication et Partenariats, les échanges avec les conseiller-es ont constitué un moment privilégié pour découvrir la céramique, les étapes et techniques de fabrication, les métiers... C'est une filière en plein essor qui connaît actuellement un fort développement des carnets de commandes. Les professionnels les offrent des opportunités de carrière grandissantes, ce qu'atteste l'organisation d'une journée « Recrutement de talents » pour les métiers des filières cuir et porcelaine par la Région Nouvelle-Aquitaine en partenariat avec les réseaux d'entreprises cluster « ResoCUIR » et association pour l'IG Porcelaine de Limoges en ce mois d'octobre.

Les échanges au cours de cette journée, constructifs et utiles, alimenteront les réflexions à venir de l'Assemblée socioprofessionnelle, en particulier l'excellence de la filière céramique qui peut aujourd'hui se prévaloir de nombreuses applications et innovations de pointe dans les domaines industriels aussi variés que la santé, l'électronique, ou encore l'aérospatial.



ISSN : 2555-297 X

Lettre bimestrielle

Abonnement gracieux sur demande.

Directeur de la publication : W. Grounon

Rédaction : Pôle communication du Ceser

Maquette : Kymzo Réalisation : BLF Imp.

Crédits photos : Région Nouvelle-Aquitaine : Alban Gilbert, Aurélien Marquot, Françoise Roch - AdobeStock : adrian_ille825, Bits and Splits, Deemerwha studio, GMZ, hcast, jef77, Natalia, pixarno - Pixabay : andreas160578 - Fotolia - Trafikandart - Photothèque du CESER Nouvelle-Aquitaine

SITE DE BORDEAUX

14 rue François de Sourdis
CS 81383

33077 Bordeaux Cedex

Tel. 05 57 57 80 80

SITE DE LIMOGES

27 boulevard de la Corderie
CS 3116

87031 Limoges Cedex 1

Tel. 05 55 45 19 80

SITE DE POITIERS

15 rue de l'Ancienne Comédie
CS 70575

86021 Poitiers Cedex

Tel. 05 49 55 77 77



Ceser Nouvelle-Aquitaine



ceser-nouvelle-aquitaine.fr

CESER
RÉGION
NOUVELLE-
AQUITAINE

ACTU

PRÉSENTATION PUBLIQUE DU RAPPORT « ENRAYER LA FABRIQUE DE LA PAUVRETÉ »

Près de 120 personnes (associations, élu-es de collectivités, représentant-es de l'État...) ont répondu à l'invitation du CESER pour une présentation de son rapport récemment adopté « Enrayer la fabrique de la pauvreté en Nouvelle-Aquitaine ». Christian BAUZET, venu apporter son expertise au titre du Conseil régional des personnes accompagnées dresse le tableau « ... on n'est pas des invisibles ! On est des personnes qu'on ne veut pas voir. Je suis un militant de la lutte contre la pauvreté... ». Un hommage unanime a été rendu au travail du CESER par les intervenant-es, tant sur la méthode, « ... croisement de l'expérience des personnes en situation de pauvreté et de la mesure de la pauvreté... » que sur « ... la mise en évidence des mécanismes qui produisent la pauvreté... ».

Retrouvez l'intégralité des débats et des interventions de Nicolas DUVOUX, Président du Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion, Isabelle GRIMAUULT, Commissaire en charge de la lutte contre la pauvreté en Nouvelle-Aquitaine et Guillaume LE BLANC, philosophe, professeur de philosophie sociale et politique à l'Université de Paris Diderot.

Pour revivre la présentation du rapport, flashez le QR Code ci-dessous :

